

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2021

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Gérard ANDRIEUX

Mme Jaqueline BATIME

M. Philippe TEXIER

M. Thierry CHARBONNAUD

CDC DU ROUILLACAIS

M. Rodolphe PREVOST

M. Jean-Marie GASCHET

CA DU GRAND COGNAC

M. Jacky PLANTIVEAU

CDC CŒUR DE CHARENTE

M. Alain MORANGE

M. Jean-Charles DOBY

M. Jean-Noël GUEDON

M. Michel GOYON

M. Fabrice BERTRAND

M. Jean RAINETEAU

DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

GRAND ANGOULEME

M. Hervé GUICHET

M. Lionel FERRAND

Mme Eliane REYNAUD

Mme Corinne MEYER

Pouvoir : M. Mathieu LABROUSSE à M. Jean-Charles DOBY

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur

Mme Sabrina ERDOGAN, Secrétaire

ETAIENT EXCUSES

DELEGUES SUPPLEANTS

CDC CŒUR DE CHARENTE : Mme Corinne JOUBERT

CA GRAND ANGOULEME : M. Joël FOUCHE

Séance ouverte à 18H10

☞ ☞

18h19 : Arrivée de Mme Corinne MEYER, déléguée suppléante de Grand Angoulême.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 02 2021 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 24 02 2021.

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations
 Contributions des membres 2021
 Vote du Budget primitif 2021
 Convention CIDIL 2021 – suivi socio professionnel des agents en insertion
 Dotation solidarité – évènements climatiques
- Questions diverses
 Retour des rencontres avec les EPCI membres
 Travaux post crues
 Communication 2021
 Lancement du marché hydromorphologique

CONTRIBUTIONS 2021

Monsieur le Président informe les membres présents qu'au cours des réunions de préparation réalisées en début d'année avec nos membres, une proposition des contributions pour 2021 avait été soumise à hauteur de 380 000 euros pour l'année 2021. Cette proposition d'augmentation des contributions est liée à l'anticipation des futurs plans de gestion à 10 ans sur notre territoire. Une proposition d'évolution des contributions a été proposée à 10 ans.

A la suite de ces discussions, il vous a été proposé, lors du débat sur les orientations budgétaires (24-02-2021), d'inscrire en section de fonctionnement-recettes à l'article 74751 (participations autres groupements) le montant de 380 000 euros.

Le détail par EPCI à FP est le suivant :

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 380 000 euros en 2021		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	83,98	238 325,31 €	319 137,21 €	278 731,26 €
Grand Cognac	11,05	5,86	41 992,68 €	22 278,61 €	32 135,64 €
Rouillacais	11,57	4,76	43 982,69 €	18 069,94 €	31 026,32 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,59	25 473,87 €	6 056,11 €	15 764,99 €
Cœur de Charente	7,95	3,80	30 225,45 €	14 458,14 €	22 341,79 €

Le montant calculé par EPCI à FP comprend la population et la surface de chaque commune présente sur le territoire du SyBRA et de l'EPCI. Ce résultat est pondéré en additionnant les deux cases (surface et population) en y divisant le résultat. L'indice INSEE en vigueur est également mis à jour chaque année.

M. TALLON informe que le retour des visites avec les EPCI, et l'exposé des travaux et les propositions du SYBRA, ont été bien perçus. Les RDV se sont bien passés.

M. DOBY précise qu'un manque de temps, c'est fait ressentir, mais que les EPCI veulent savoir et connaître ce que fait le SYBRA. C'est-à-dire, les opérations ciblées, et qu'en fonction des travaux qui seront prévus, le SYBRA informera les communes et EPCI concernés.

M. FERRAND demande comment fonctionne les décisions, qui vote les contributions ?

M. TALLON lui répond que les contributions sont votées ce soir au Conseil Syndical, toutes les EPCI ont transféré la compétence GEMAPI au SYBRA et qui donnent aux élus présents ce soir, le pouvoir de voter et de décider. Néanmoins, nous travaillons avec les EPCI en amont sur toutes ces questions, y compris financières. Nos demandes de rencontres ont été formulées début décembre 2020.

Arrivée de Mme MEYER Corinne à 18h19.

M. TALLON explique que malgré les avis mitigés ou négatifs qui pourraient être donnés, ce sont les élus du SYBRA qui décident.

M. TALLON rappelle que les différences entre 2020 et 2021 sont les suivantes :

EPCI à FP - SyBRA	différence 2020/2021 380 000 Euros
Grand Angoulême	44 010,20 €
Grand Cognac	5 074,05 €
Rouillacais	4 898,89 €
Lavalette/Tude/Dronne	2 489,21 €
Cœur de Charente	3 527,65 €

M. DOBY informe que les rencontres qui ont été faites, c'est LAVALETTE TUDE DRONNE qui a été opposée à la proposition de contribution. Pas d'augmentation souhaité de leur côté.

M. TALLON précise que la dernière EPCI à être rencontrée sera le ROUILLACAIS début avril.

M. FERRAND demande si le vote a lieu à l'instant ? Il demande une suspension de séance à 18h25 pour les délégués du Grand Angoulême.

Séance reprise à 18h35 et mise au vote des contributions.

Position du Bureau Syndical du 10-03-2021 : avis positif

Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter et de voter la répartition des contributions 2021 des EPCI à FP comme indiquées dans le tableau ci-dessus.**

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le détail des recettes et dépenses inscrites au Budget Primitif du SyBRA pour l'exercice 2021. Conformément au débat réalisé lors du dernier Comité Syndical sur les orientations budgétaires, il vous est proposé de voter le Budget Primitif du SyBRA pour l'année 2021 comme suit.

BP 2021	Fonctionnement recettes	BP 2021	Fonctionnement dépenses
Recettes de l'exercice	659 094,00 €	Dépenses de l'exercice	1 096 194,00 €
Excédent 2020 à reporter	606 881,79 €	Virement investissement vers	169 781,79 €
TOTAL	1 265 975,79 €	TOTAL	1 265 975,79 €

BP 2021	Investissement recettes	BP 2021	Investissement dépenses
Recettes de l'exercice	437 279,56 €	Dépenses de l'exercice	489 752,36 €
Excédent 2020 à reporter	134 172,80 €		
Restes à réaliser	-	Restes à réaliser	81 700,00 €
TOTAL	571 452,36 €	TOTAL	571 452,36 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 :

- 013 atténuations des charges : 0 €
 - 70 produits de gestion courante : 500 €
 - 74718 autres participations : 30 000 € Etat-ASP pour le chantier d'insertion
 - 7472 subvention REGION : 4 500 € aide sur les postes techniciens
 - 7473 subventions Département : 7 000 € pour le chantier insertion
 - Aide pour le chantier d'insertion qui se compose :
 - d'une part fixe versée d'office
 - d'une part modulable qui est versée suivant les sorties positives (emploi, formation qualifiante, départ à la retraite)
 - 74751 subventions des EPCI : 380 000 €
 - 7478 subventions Agence de l'Eau Adour Garonne : 220 000 €
 - Aides sur les postes de techniciens, secrétariat, marchés de travaux d'entretien et hydromorphologie
 - 7588 autres produits de gestion courante : 7 000 € (participation des agents tickets restaurant)
 - 77 autres produits exceptionnels : 0 €
 - 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 094 €
 - 777 quote parts des subventions d'investissement transféré : 10 094 € amortissement des subventions
- TOTAL RECETTES 2021 : 659 094,00 €
- 002 excédent de fonctionnement 2020 reporté : 606 881,79 €
- TOTAL GENERAL RECETTES 2021 : 1 265 975,79 €**

POINT PERSONNEL ET FINANCEMENTS 2021 :

Dépenses estimées : 380 000 €

Financeurs : Agence de l'Eau, la Région, l'Etat, le Département

Reste à la charge du SyBRA : 114 000 € soit 30 % d'autofinancement

Évolutions salariales prévisibles 2021 :

Titulaires :

5 avancements d'échelons

Contrats d'insertion : 1 contrat CDDInsertion de 24 mois – agent d'entretien

Contractuels :

Encadrant technique – proposition d'intégrer en catégorie C – adjoint technique

Aucun nouveau poste prévu en 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 :

011 charges à caractère général : 430 600 €

6132 locations immobilières : 70 000 €

61521 entretien de terrains : 161 300 € (marchés de travaux, entretien spécialisé – coup de vent en 2018)

615231 entretien de voirie : 10 000 €

617 Etudes et recherches : 17 000 € (courbes de tarage – 3 nouvelles stations limnimétriques suivi des niveaux d'eau)

6226 honoraires : 25 000 € (enquêtes publiques suite à l'étude DIG PPG 5 bassins versants et suivi juridique)

6236 catalogues et imprimés : 4 000 € (documents enquêtes publiques)

6283 frais de nettoyage des locaux : 4 500 € (nouveau prestataire ménage et vitres : SOLINET)

012 charges de personnel : 483 800 €

64111 rémunération principale : 250 000 € (titularisation encadrant technique – technicien MABV et secrétaire)

64131 personnel non titulaire : 11 000 € (sans encadrant technique)

65 autres charges de gestion courante : 67 826,56 €

6531 indemnités des élus : 30 826,56 €

65448 autres contributions : 25 000 € (cotisations ATD 16, Charente Eaux et EPTB)

65738 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics (participation RECEMA : 9 900,00 €) – Ligne non créée les années précédentes

65888 charges diverses de gestion courante : 100 € (prélèvement à la source)

022 dépenses imprévues : 56 000 € (7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement)

67 charges exceptionnelles : 15 000 €

673 Titre annulé sur exercice antérieur (trop versé de l'ASP – insertions) : 15 000 €

042 Dotation aux amortissements et provisions

6811 Amortissements : 42 967,44 € (amortissements 2021)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 : 1 096 194,00 €

023 Virement vers l'investissement : 169 781,79 €

TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 : 1 265 975,79 €

M. MEYER demande au sujet des charges du personnel, pour combien de salariés au sein du SYBRA ?

M. TALLON répond 12 agents en tout ce qui correspond à 11,41 ETP (équivalent temps plein).

M. ? demande pourquoi la somme prévue a autant de différence.

M. TALLON précise que nous sommes sur une estimation du budget et non du réalisé, que nous devons lisser l'excédent sur les lignes budgétaires.

M. TEXIER indique que c'est une augmentation du recrutement de l'apport complémentaire de techniciens.

M. DOBY confirme qu'en matière d'effectifs, le SYBRA est au complet, qu'une secrétaire a été recrutée et un technicien rivière et milieux aquatiques en novembre 2020. Que le SYBRA a embauché en fonction des besoins (réalisation de travaux). Aujourd'hui, l'effectif est constant et les salaires sont raisonnables.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 :

021 Virement de fonctionnement vers l'investissement : 169 781.79 €

10222 FCTVA : 6 441,91 €

13 subventions : 218 000 €

1311 subventions Agence de l'Eau Adour Garonne : 80 000 €

1312 subventions REGION : 5 000 €

1321 subventions ETAT : 128 000 € (DREAL + COSEA – travaux de continuité écologique La Nouère)

1323 subventions DEPARTEMENT : 5 000 €

28 Amortissements : 42 967.44 € (Amortissements 2021)

041 Opérations patrimoniales

271 Titres immobilisés (SIAH DES EAUX CLAIRES) : 88,42 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 : 437 279.56 €

001 Excédent d'investissement reporté 2020 : 134 172.80 €

TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 : 571 452.36 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 :

Programme 34 Étude sur 4 ouvrages hydrauliques sur la Touvre : RAR 7000 € - 2021 : 1 000 €

Programme 10 Travaux hydromorphologiques : Terminé

Programme 13 Étude DIG PPG 5 bassins versants : RAR 5 000 € - 2021 : 13 000 €

Programme 15 Travaux Nouère : RAR 35 000 € - 2021 : 290 900 €

Programme 16 Étude DIG PPG Boëme Anguienne : RAR 18 000 € - 2021 : 18 000 €

Programme 17 Étude ruissellements TROTTE RENARD : RAR 6 000 € - 2021 : 4 000 €

Programme 18 Travaux hydromorphologiques et restauration milieux 2021-2022 : 50 000 €

Programme 19 Frais d'étude (DIG et PPG Charraud) : 31 000 €

Programme 21 – Appel à projets travaux sur 2 ouvrages (les Moulins du Gond et Foulpougne sur la Touvre) : 1 000 €

M. TALLON informe que la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau financent à hauteur de 80 à 100 % sur les cours d'eau prioritaires pour la continuité écologique.

M. DOBY précise que nous avons de quoi présenter un dossier, il ajoute que des détails seront donnés programme par programme.

HORS PROGRAMME : RAR 10 700 € - 2021 : 70 669.94 €

2051 logiciels : RAR 500 € 2021 : 2 500 €

2121 plantations : RAR 200 € 2021 : 1 000 €

2128 autre agencement de terrains : 2 000 €

21568 matériel et outillage incendie : 3 500 €

2182 matériel de transport : RAR 8 000 € 2021 : 20 000 € (changement de véhicule et/ou achat d'un nouveau)

2183 matériel informatique : RAR 2 000 € 2021 : 6 000 €

Achat d'un nouveau serveur car la carte cartographie est lourde, le serveur actuel est insuffisant niveau stockage.

2184 mobilier : 1 500 €

2188 matériels divers : 27 000 € (achats de 3 stations limnimétriques – tronçonneuse – débroussailleuses) et communication (panneaux informatifs, panneaux mobiles, vidéo...)

040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 094 € (amortissements subventions 2021)

041 Opérations patrimoniales :

261 Titres de participations (SIAH DES EAUX CLAIRES) : 88,42 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 : 489 752.36 €

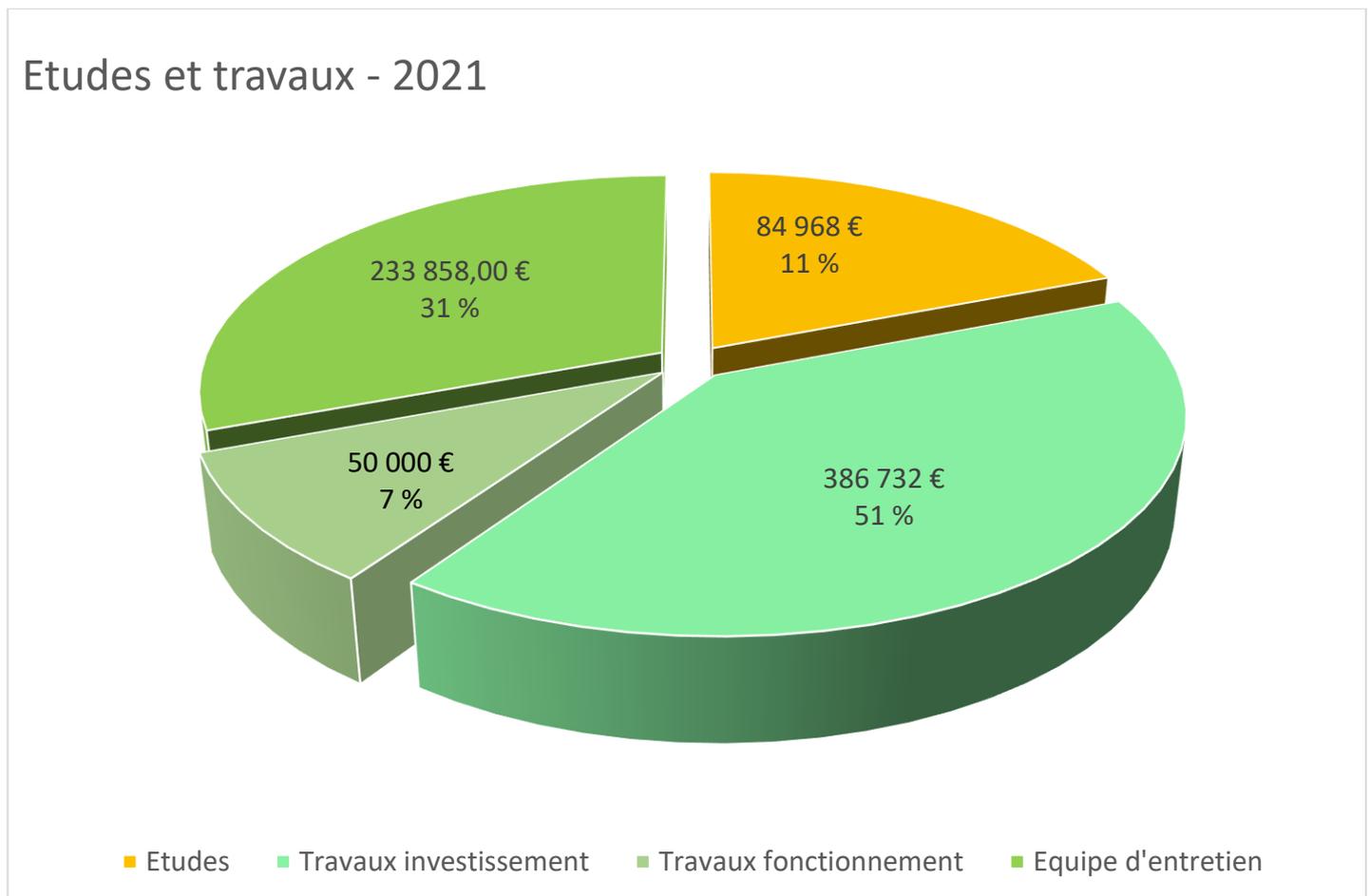
RESTES A REALISER : 81 700 €

TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 : 571 452.36 €

POINT ETUDES ET TRAVAUX 2021 :

ETUDES : 11 %

TRAVAUX : 89 %



Position du Bureau Syndical du 10-03-2021 : avis positif

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter et de voter le budget primitif 2021 du SyBRA.

CONVENTION AVEC LE CIDIL :

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient de signer une nouvelle convention de partenariat avec le CIDIL pour l'encadrement socioprofessionnel des personnels d'entretien en CDDI et l'accompagnement du SyBRA dans sa fonction d'employeur, rédiger les conventions et les dossiers de demandes et d'évaluation auprès de la DIRECCTE, de l'IAE...

Il est proposé de signer une nouvelle convention jusqu'à fin 2021.

M. TALLON précise que le CIDIL permet aux agents d'insertion d'avoir un suivi personnalisé aussi bien professionnel que personnel.

M. TEXIER demande si le montant fixé du CIDIL est fixé en fonction du travail qui a été fait ?

M. TALLON confirme que c'est un barème fixe. Augmentation de 50 € cette année.

M. TEXIER précise que le département nous reverse une contrepartie si les agents sortants du chantier trouvent un emploi ou une activité.

M. TALLON rappelle que pour le SYBRA c'est une plus-value sur une sortie positive, c'est-à-dire si l'agent d'insertion rentre au SYBRA et qu'il part du SYBRA avec une formation qualifiante, un CDD/CDI par exemple, le SYBRA bénéficiera d'une bonification en cas de sortie positive. Cela fait partie du travail de l'assistante socioprofessionnelle et aussi de l'encadrant technique

M. TEXIER confirme que c'est une belle mission pour le SYBRA.

M. TALLON informe que le CIDIL a proposé de venir présenter leur structure et l'accompagnement réalisé lors d'un prochain Comité Syndical.

Position du Bureau Syndical du 10-03-2021 : avis positif

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la signature de la convention 2021 avec le CIDIL.

DOTATION SOLIDARITE - EVENEMENTS CLIMATIQUES :

Pour donner suite aux fortes intempéries qui ont touchées le département, la Préfecture nous a informé de la possibilité de mettre en place une dotation de solidarité destinée à rembourser partiellement les biens non assurables des collectivités endommagés par les intempéries.

Notre collectivité est concernée, et un formulaire type est à compléter, et à retourner accompagné des pièces demandées dans le formulaire.

Les dégâts éligibles ne concernent que :

- les infrastructures routières et les ouvrages d'art ;
- les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation ;
- les digues ;
- les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau (eau potable, eaux pluviales et eaux usées) ;
- les stations d'épuration et de relevage des eaux ;
- les pistes de défenses contre l'incendie (réseau primaire) ;
- les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public de votre collectivité ;
- **les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau.**

Le plan de financement est le suivant :

Bassins versants	Cours d'eau	Montant travaux post inondation - HT
BV Boëme	1-Boëme Augy	1 290,00 €
	2-Boëme Emaüs	2 570,00 €
	3-Boëme Pontbreton	4 340,00 €
BV Charraud	4-Charraud - Breuty	1 220,00 €
	5-Charraud - dévoiement Breuty	610,00 €
TOTAL		10 030,00 €

Aide attendue : 30 % du montant HT soit 3 000,00 €

Autofinancement : 70%

M. TALLON informe que le SYBRA est concerné pour les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau, comme les ouvrages hydrauliques dégradés lors des crues, impactés par des encoches d'érosion.

M. TALLON rappelle que le bureau s'est positionné sur les biefs, c'est-à-dire que l'on sollicite les propriétaires à faire le nécessaire chez eux.

M. CHARBONNAUD revient sur la notion des biefs, des linaires des cours d'eau. Des biefs sont nommés cours d'eau.

M. TALLON confirme que dans le cas des études, tout est pris en compte. Les biefs et cours d'eau sont expertisés et en fonction des enjeux, des actions seront proposées.

M. CHARBONNAUD est d'accord pour ne pas entretenir les biefs, mais d'un côté on cherche le financement, il constitue le linéaire des cours d'eau, il peut y avoir une ambiguïté.

M. TALLON répond qu'il y a bien une différence qui est faite avec les biefs. Le SyBRA a la possibilité dans le cadre de ces plans de gestion de repositionner les cours d'eau, de les remettre là où ils doivent être, de rétablir les continuités, et les débordements. Même si nous intervenons sous couvert des arrêtés préfectoraux une discussion doit avoir lieu avec les propriétaires.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De demander la dotation de solidarité pour les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau comme précités ci-dessus, à hauteur de 30 % du montant HT de 10 030,00 €, auprès de la Préfecture ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;

QUESTIONS DIVERSES :

- Retour sur les discussions avec les EPCI



Demande de rendez-vous avec nos membres début décembre 2020

Informier et discuter de nos futurs plans d’actions, des estimations financières à 10 ans (lien avec plans de gestion), des évolutions souhaitables des contributions sur cette durée, des cofinancements possibles



13-01-2021

19-01-2021

02-03-2021

02-03-2021

07-04-2021

Avis mitigé
Augmentation possible mais avec un % moins important

Avis négatif
Maintien des contributions souhaitées

Avis positif
Augmentation substantielle néanmoins

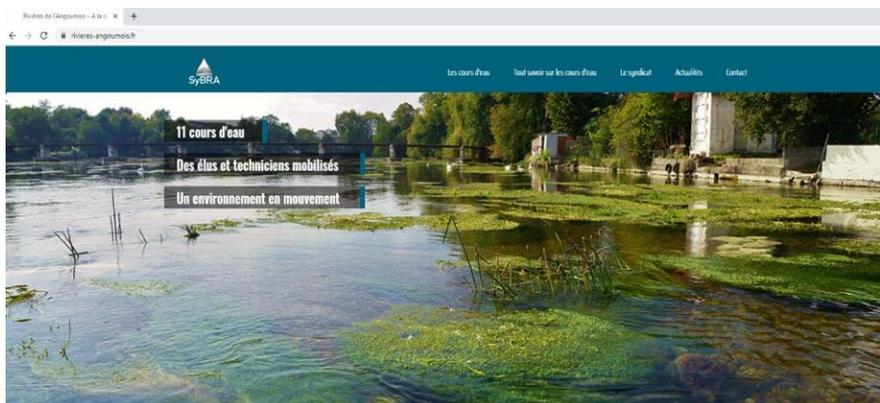
Avis positif
Travail nécessaire avec élus en charge GEMAPI

- Communication 2021



Plan de communication en cours d’élaboration

www.rivieres-angoumois.fr



✓ Lien demandé auprès du site internet des EPCI membres

✓ Mises à jour régulières

Lien à demander auprès du site internet des 73 communes

Développer les actualités



24-03-2021

COMMUNICATION 2021

Plan de communication en cours d'élaboration




Guide d'entretien du riverain

Qui fait quoi ?

Droit et devoirs ...

En cours d'élaboration en collaboration avec autres Syndicats et Charente Eaux

✓ Présentation du SyBRA

✓ Guide élus GEMAPI

Guide entretien rivières en cours d'élaboration avec Charente Eaux

Articles à préparer pour communes, EPCI (actualités, articles de fond)

Vidéo de présentation du SyBRA, remplacement des panneaux en bords de Touvre, rando photo, articles CL

M. RAINETEAU demande si pour le guide d'entretien du riverain, l'EPCI pourrait être affilié ?

M. TALLON lui répond que la réglementation est la même pour tout le monde, elle est valable sur tout le territoire et que tous les syndicats peuvent rentrer dans ce guide.

M. ??? questionne sur la fête de la Touvre, si le SYBRA intervient sur les deux jours ou pas.

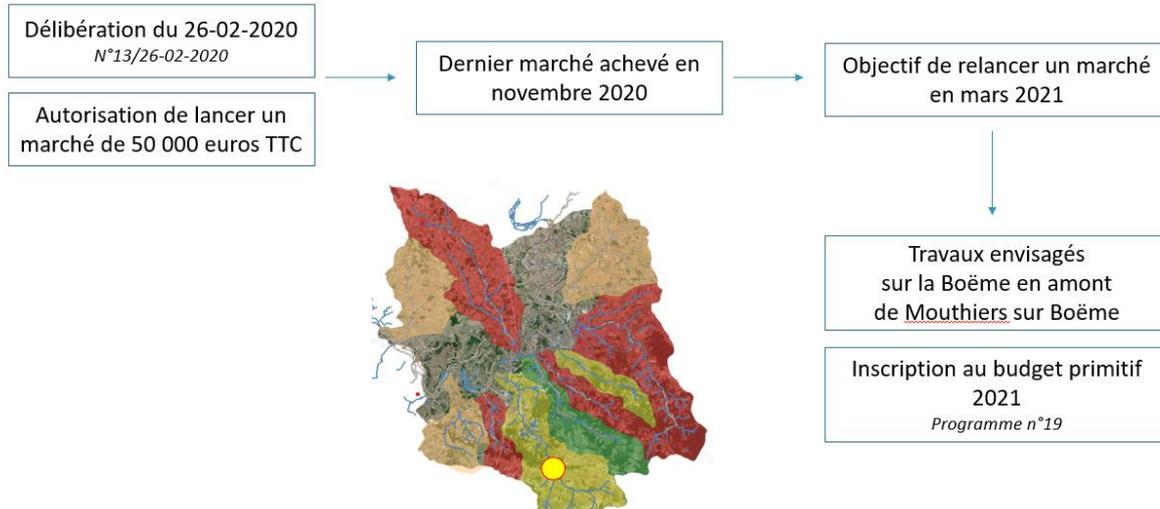
M. TALLON explique que le SYBRA sera mobilisable ce week-end là. Le SyBRA a été contacté par la Mairie de TOUVRE pour l'installation d'un stand pour présenter le syndicat, faire des visites (Sources de la Touvre) et des ateliers durant ces journées.

"La Touvre en Fête", pour cette première édition, débutera sur la commune de Touvre le samedi 22 mai 2021, de 09h00 à 12h00. Puis le relais sera transmis à Magnac-sur-Touvre pour proposer d'autres animations durant l'après-midi et la soirée. Ruelle-sur-Touvre et Gond-Pontouvre feront de même le lendemain, dimanche 23.

Mme MEYER demande pour quand la mise à disposition du guide d'entretien du riverain ?

M. TALLON répond que normalement, ce sera pour la fin de premier trimestre.

- Lancement marché – travaux hydromorphologiques



M. TALLON précise que ce sont des travaux qui auront lieu sur le lit de la rivière pour la rendre plus naturelle. Un site est prévu en amont de Mouthiers et le projet a été défini avec le propriétaire qui est en accord avec nos actions. Ces travaux permettront de limiter les inondations en aval.

Mme REYNAUD demande si c'est pour créer une zone d'expansion des crues ?

M. TALLON confirme qu'effectivement c'est pour rendre le cours d'eau tel qu'il était, avant les travaux de remembrement, de rectification et de curage de la rivière sur ce secteur-là.

Mme REYNAUD intervient en disant que c'est plutôt de la restauration que de la création.

M. TALLON confirme que c'est bien de la restauration, il explique que cette année le cours d'eau n'a pas débordé sur le secteur ou très peu. On était proche de la vingtennale en termes de retour et cela traduit sur ce secteur un fonctionnement qui n'est pas vraiment normal car les terrains attenants n'étaient pas en eau. L'idée est de remodeler le fond du lit pour permettre à la rivière de déborder plus facilement.

M. CHARBONNAUD intervient et indique qu'en aval la rivière a bien débordé.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS :

Bureau syndical : mercredi 14/04 à 14h30

Bureau Syndical risque inondation : mercredi 05/05 à 18h00

Comité Syndical : mercredi 28/04 à 18 h 00 à Hiersac

Séance terminée à 19 h 50

☺ ☺

Le Président,
Jean-Charles DOBY

